

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 03 JUIN 2009

Ouverture de la séance à 20h00, suivi de l'appel nominatif

L'an deux mille neuf le 03 juin à 20h00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, Salle Raymond Pujol, sous la présidence de Monsieur OLIVA Michel, Maire.

Nombre de conseillers en exercice 27

Date de Convocation du Conseil Municipal 25 mai 2009

Etaient présents : la majorité des membres en exercice

MM OLIVA – LAFFONT – GRILLOU – Mme FOUREST – M DELMON – Mmes RAYNAUD - FERRE – M. FAGUET – Mmes DRIEF – M. COUTENCEAU – Mmes BOYER - BOUÉ - M.DEFIS – Mme ROUSSEAU – MM. RAMINI – HRITANE – PERES - LOSIO - Mmes DUBRANA - SALVI - Mlle DUPUY - Mmes BONNEMAISON - PAOLINI - MM. FIRMIN - RIVIERE - Mme DUC.

Absent ayant donné procuration M SOULIER à Mme DUC

### 1 - Désignation du secrétaire de séance

*Rapporteur* : M. OLIVA

Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur DEFIS Raymond.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal

Présents	26	Procuration	1	Exprmés	27	Pour	27	Contre		Abstentions	0
----------	----	-------------	---	---------	----	------	----	--------	--	-------------	---

### 2 - Désignation de l'architecte pour la maîtrise du groupe scolaire

*Rapporteur* : M. OLVA

Le jury de concours pour le choix du Maître d'œuvre réuni le 13 janvier 2009, a décidé après discussion et examen des dossiers sur les références en construction de retenir les trois équipes suivantes

N° équipe	Architecte mandataire	Co-traitants
22	Atelier d'architecture du Pleurré	SCP Molinier et Brouard BETEM Ingénierie Gamba Acoustique Alayrac SA Atelier des Bordes
45	Agence Branger et Romeu	CEERCE J. Robert Ingénierie Alayrac SA SARL SACET Véroniques Courcelles 2 AF Acoustique
90	Calvo Tran Van, Sarl d'Architecture	BETOM Ingénierie Agence Pôles

Un dossier de consultation comportant le programme de l'opération a été adressé aux trois concurrents pour proposer un projet architectural (au niveau de l'esquisse au sens de la loi MOP) et établir une proposition de prix dans le respect de l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux.

À l'issue de la réunion du jury du 5 mai 2009, l'équipe n°1 a été désignée comme lauréate du concours selon le classement suivant

Classement n°1 : Equipe n°1  
Classement n°2 : Equipe n°3  
Classement n°3 : Equipe n°2

Maître Fillaud Yann-Eric, Huissier de Justice à Cazères, a procédé à la levée de l'anonymat le 5 Mai 2009. Le classement proposé étant alors le suivant

**Classement n°1 :**

Calvo Tran Van, Sarl d'Architecture

BETOM Ingénierie  
Agence Pôles**Classement n°2 :**

Agence Branger et Romeu

CEERCE  
J Robert Ingénierie  
Alayrac SA  
SARL SACET  
Véroniques Courcelles  
2 AF Acoustiques**Classement n°3 :**

Atelier d'architecture du Pièrre

SCP Molinier et Brouard  
BETEM Ingénierie  
Gamba Acoustique  
Alayrac SA  
Atelier des Bordes

La désignation de l'équipe lauréate par la personne responsable du marché représentant le maître d'ouvrage est intervenu le 14 mai 2009

Une réunion s'est tenue à la mairie de Cazeres le 15 mai 2009 en présence de Monsieur Calvo Tran Van, architecte mandataire de l'équipe lauréate, de Madame Anne Laure Duchesne de BETOM Ingénierie, du maître d'ouvrage et du conducteur d'opération.

La négociation a porté sur des adaptations architecturales du projet et l'engagement du respect de l'enveloppe prévisionnelle des travaux

La négociation entre le mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre et le maître d'ouvrage s'est soldée par un accord équilibré qui permet la signature du marché de maîtrise d'œuvre

Ainsi, Monsieur le Maire propose d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre du groupe scolaire à la **SARL architecture CALVO TRAN VAN** domicilié 1 rue Bouquières 31 000 TOULOUSE pour un montant HT de 310 128.00 € soit 370 913.09 € TTC, et de l'autoriser à déposer le permis de construire

M. RIVIERE, il a été demandé à l'architecte de revoir l'élément structurant concernant le projet n°1 et savoir si les sondages géothermie ont été effectués

M. le Maire Le projet a été discuté pour apporter des modifications et négocier le prix qui était sur une base de 12 % les architectes ont proposé 11.5 %. Après négociation le taux de rémunération est de 10.4 % soit 310 128.00 €. Donc une différence de 47 718 € H.T. plus une économie de 14 000 € HT car il y a trois lauréats au lieu de quatre. Soit une économie totale de 61 718.00 € H.T.

Le projet ne sera pas entièrement revu, l'entrée sera reaménagée et discutée comme cela a été demandé mais il n'y aura pas de profond changement

M. RIVIERE acquiesce

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Présents	26	Procuration	1	Exprimés	27	Pour	27	Contre	/	Abstentions	/
----------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---	-------------	---

**3 - Désignation des jurés d'assises**

Rapporteur M. LAFFONT

La commune de CAZERES doit élire 9 jurés conformément à l'article 3 de l'arrêté préfectoral.

Monsieur LAFFONT a procédé au tirage au sort des jurés d'assises en séance publique.

La publicité de ce tirage étant assurée par la publication de l'ordre du jour de la présente séance du Conseil Municipal.

N° d'ordre	NOMS PRENOMS	DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE	DOMICILE
1	SABUT Viviane	19 01 1958	FIGEAC (46)	Rue du Dr Vaillant 31220 CAZERES/GNE
2	MOUSSA Yamina	22 09 1953	M Sita (Algérie)	2, rue Camille Monthieu 31220 CAZERES/GNE

3	ALTIE / FIGEAC Marie-Françoise	02 06 1963	Toulouse (31)	30, av de St-Cizy 31220 CAZERES/GNE
4	BELLOCQ / VOLPATTI Danièle	23 12 1943	Anglet (64)	10, rue du Plantaurel 31220 CAZERES/GNE
5	SABASTIA / MESSEGUE Françoise	12 02 1950	Toulouse (31)	75, Avenue Pasteur 31220 CAZERES/GNE
6	WROTONY / BERGE Jeannette	07 04 1943	Cagnac-les-Mines (81)	79, av de St-Julien 31220 CAZERES
7	RUGGIERI Alain	16 05 1942	Toulouse (31)	6, Av Hector d'Espouy Maison de Retraite 31220 CAZERES/GNE
8	SCALA / POHU Marie-Ange	20 09 1957	Casablanca (Maroc)	2, rue du Pic d'Ossau 31220 CAZERES/GNE
9	ALBIGNAC Magali	06 07 1983	Toulouse (31)	6 rue de l'Hôtel de Ville 31220 CAZERES/GNE

#### 4 – Demande de subvention pour le DOJO

Rapporteur : M. GRILLOU

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été décidé l'agrandissement du DOJO avec l'implantation d'une salle de musculation et création des salles multi-activités

Suite au marché 135 006.2009, les travaux seront assurés par la Société SEDEC sise 15, rue Saint Pé 31260 SALEICH pour un montant de 87 930.01 € HT soit 105 164 29 € TTC

Monsieur le Maire demande de solliciter l'aide du Conseil Général et de l'autoriser à déposer le permis de construire.

M. RIVIERE : Quelle est la superficie de l'agrandissement ?

M. le Maire : environ 160 m<sup>2</sup>

M. RIVIERE : nous regrettons dans le cadre du complexe sportif de Malaret que tout ne se soit pas fait en même temps, il aurait fallu intégrer dans une même opération

M. le Maire : Les projets ont été mûrement réfléchis avec toutes les associations un travail approfondi a été effectué avec le Rugby, le football, le judo, le Karaté

Mme DUC : Je viens d'une ville où tout est ensemble

M. le Maire : A Malaret, il a fallu composer avec l'existant et utiliser au maximum l'espace disponible.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Présents	26	Procuration	1	Exprimés	27	Pour	27	Contre	1	Abstentions	1
----------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---	-------------	---

### QUESTIONS ORALES

M. le Maire : Je souhaite que les questions orales comportent un sujet, un verbe et un complément et pas seulement un mot.

#### DEVELOPPEMENT DURABLE :

Mme DUC : M. le Maire, précédemment, vous avez parlé plus de 9 mn hors sujet sur la forme, votre intervention est retranscrite sur 3 pages du compte rendu

Sur le fond, le développement durable c'est sérieux et il y a des points qui ne sont pas de votre compétence. La crèche n'est pas de votre compétence

M. le Maire : où se fait-elle ? Qui est le vice-président de la petite enfance ? J'ai demandé l'inscription du projet sur Cazères comme cela avait été annoncé. Cazères aura sa crèche

Mme DUC : Le tri sélectif pourrait être mieux géré

Agenda 21 doit se faire en concertation avec la population. Nous attendons des actes

M. le Maire : Nous élaborons 4 repas bio par an + un fruit à la récré

Mme DUC : Action ratée car vous n'avez pas mis de fruit bio

M. le Maire : le fruit sera bio. La gestion d'une commune ne s'arrête pas à cette opération.

Mme DRIEF : il faut l'adhésion des enseignants, il faut le donner à une heure précise avec une approche pédagogique.

### SALLE

M. le Maire : Je ne comprends pas votre question. Je suppose qu'il s'agit des salles que nous aménageons pour les associations.

M. RIVIERE : Non, il s'agit de Maître SALLES. Je souhaite que le Conseil Municipal prenne une délibération pour présenter ses excuses à Mme BAYLET et M. DARD et que la commune se fasse rembourser par M. Escudé.

M. LAFFONT : C'est indigne de s'acharner sur une personne.

M. le Maire : On n'est pas là pour remuer de vieilles querelles et raviver les histoires que vous avez eues avec mon prédécesseur.

M. RIVIERE : c'est à l'élu de rembourser.

M. DELMON : demande que la question soit reportée car la question est « SALLE » et non « Maître SALLES ».

M. le Maire : Il faut clore cette histoire ancienne.

-----  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Michel OLIVA

Raymond DEFIS